

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET

PROCÈS-VERBAL de la sixième assemblée régulière du conseil de quartier de Lairet, tenue le mercredi 9 juin 2021 à 19h, au moyen de la plateforme Zoom.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

M. Jean-François Vallée	Président
Mme Julie Tremblay-Potvin	Vice-présidente
Mme Adeline Lémeré-Lahaye	Secrétaire
M. Jacques Latulippe	Trésorier
Mme Claudette Arsenault	Administratrice
Mme Flora Charlet	Administratrice
Mme Julie Poisson	Administratrice
M. Simon Verret	Administrateur
M. Yan Turgeon	Administrateur

Il y a quorum

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTES

Mme Geneviève Hamelin	Conseillère municipale de Limoilou
Mme Suzanne Verreault	Conseillère municipale de Limoilou
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultation publique

En raison de la pandémie, les membres du conseil de quartier ont participé à une visioconférence. Outre les personnes mentionnées, 32 personnes ont assisté à la rencontre du 9 juin 2021.

ORDRE DU JOUR

21-06-01 **Ouverture de l'assemblée**

- 21-06-02 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 21-06-03 **Période réservée aux conseillères municipales**
- 21-06-04 **Période de question et de commentaires des citoyens**
- 21-06-05 **Enjeux de quartier**
- 5.1 Sécurité routière
 - Travaux sur la 4e avenue – Section nord du chemin de fer
 - Travaux sur la 4e avenue – Sud du chemin de fer
 - Traverse piétonne de la 4e avenue à la hauteur du Parc Marchand
 - Retrait d'interdiction de virage à droite – Intersection des Chênes/4e avenue
 - Problématique des rues Hamilton-Berthiaume-St-Adélar
 - Problématique de la rue de la Bastille
 - Présentation sur les corridors scolaires
 - Programme de soutien à la mobilisation de la ville de Québec
 - 5.2 Réseau express de la capitale
 - 5.3 Densification du quartier
 - Presbytère Sainte-Claire et Fabrique Ste-Marguerite Bourgeoys
 - 5.4 Construction du centre de données sur les terrains d'Hydro-Québec de Vanier
 - 5.5 Place éphémère
 - Site du patro
 - Site de l'école Sainte-Odile
 - 5.6 Reconstruction du viaduc et refonte de la 18e rue
 - 5.7 Traverse cyclopédestre de La Concorde
 - 5.8 Boisé de Lairer
- 21-06-07 **Deuxième période de questions et de commentaires du public**
- 21-06-08 **Fonctionnement du conseil de quartier**
- 8.1 Adoption du procès-verbal de mai 2021
 - 8.2 Correspondance
 - 8.3 Trésorerie
- 21-06-09 **Divers**
- 21-06-10 **Levée de l'assemblée**

PROCÈS-VERBAL

21-05-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jean-François Vallée ouvre l'assemblée à 19 h. Il souhaite la bienvenue aux membres.

21-03-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-François Vallée fait la lecture de l'ordre du jour. Les membres proposent l'ajout:

- Au point 5.1, d'un point concernant les terrains d'Hydro-Québec;
- Au point 5.1, d'un point portant sur la rue de la Colombière;
- Au point 5.1, du point *Ruelles du quartier*;
- Au point 5.1. du point *Projet pilote de gestion différenciée le long de la 22e Rue*;
- Au point 5.1, d'un point concernant le projet de rue partagée;
- Au point *Table de concertation vélo des conseils de quartier*, d'un point concernant le réaménagement de la voie cyclable.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

SUR PROPOSITION DE M. Jacques Latulippe DUMENT APPUYÉE PAR Mme Adeline Lémeré-Lahaye, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 9 juin 2021, tel que modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-03 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Mme Geneviève Hamelin prend la parole. Elle explique que les travaux sur la rue de la Colombière et de la 2^e Avenue prendront fin dès vendredi. Mme Suzanne Verreault, pour sa part, mentionne que des panneaux d'arrêt devraient être installés sur la 4^e Avenue durant les travaux. Une surveillance policière accrue est aussi planifiée.

Les conseillères profiteront des points à l'ordre du jour pour faire les suivis de leurs dossiers.

21-05-04 PÉRIODE DE QUESTIONS OU DE COMMENTAIRES DES CITOYENS

Un citoyen s'interroge quant à l'avenir du bâtiment du Metro Dorion. Mme Suzanne Verreault lui répond qu'un projet a été présenté à la Commission d'Urbanisme, mais que celui-ci fut refusé. Le citoyen craint la démolition du bâtiment qui serait envahi par la vermine. La conseillère pense que les consultations portant sur la Vision de la 1^{re} Avenue pourraient représenter une bonne occasion de discuter de ce type projet.

La Ville rencontrera bientôt le propriétaire du bâtiment de la 1^{re} Avenue. Elle préviendra les personnes concernées de la crainte des citoyens de voir le bâtiment détruit, et la vermine qu'il accueille libre de circuler dans le quartier.

À la question d'une citoyenne, Mme Geneviève Hamelin explique que la Ville déplace fréquemment les panneaux qui rappellent leur vitesse aux automobilistes. Ceux-ci sont généralement installés temporairement, durant quelques semaines, en fonction des problématiques des artères. Ces panneaux s'inscrivent dans la volonté de la Ville de sensibiliser les automobilistes à la nouvelle signalisation. Il semblerait, selon la citoyenne, que le panneau installé sur la rue des Cerisiers gêne la visibilité des automobilistes.

21-03-05 ENJEUX DE QUARTIER

5.1 Sécurité routière

- Travaux sur la 4^e avenue – Section nord du chemin de fer

M. Jean-François Vallée explique que des travaux, qui n'auraient pas été annoncés aux citoyens, ont actuellement lieu sur la 4^e Avenue. Les travaux au bout de l'avenue du Colisée et sur une partie de la 1^{re} Avenue auraient aussi surpris les résidents de Lairet. Selon M. Yan Turgeon, la situation suscite beaucoup de questions de la part des citoyens, qui se demandent, par ailleurs, pourquoi la Ville ne profite pas de cette occasion pour rétrécir la chaussée.

Mme Suzanne Verreault mentionne que les travaux en cours ne sont pas accomplis par la Ville. Ceux-ci seront complétés le 2 juillet prochain. La municipalité envisagera le rétrécissement de la chaussée lorsqu'elle planifiera ses travaux de requalification des infrastructures souterraines.

Une citoyenne explique que les deux nouveaux panneaux de signalisation qui clignotent pour annoncer la zone scolaire sur la 4^e Avenue ne fonctionnent pas. Elle en profite pour souligner le fait que les pancartes *sens unique* de la 4^e Avenue menant vers la rue des Chênes ne sont pas efficaces : les automobilistes roulent encore fréquemment du mauvais sens. Mme Geneviève Hamelin prend note de ces commentaires.

- Intersection 2^e Avenue/ rue de la Colomnière Est

M. Daniel Leclerc mentionne que la Ville souhaite analyser l'ensemble de la 2^e Avenue avant de changer les aménagements et la signalisation de l'artère. La municipalité souhaite intervenir de façon efficace et durable. Une citoyenne, qui a constaté que le cône installé sur la rue de la Colomnière durant les travaux a

réussi à réduire la vitesse des automobilistes, croit à l'efficacité des mesures d'atténuation. Une autre citoyenne partage son avis.

Une citoyenne rappelle qu'une surveillance policière a été ajoutée au même moment que le cône fut installé. Si des analyses avaient été faites cette journée-là, peut-être auraient-elles, conséquemment, été biaisées. Dans tous les cas, les conseillères rappellent que les analyses seront faites en plusieurs jours, dans différentes conditions.

Un citoyen pense que les résidents du quartier doivent sensibiliser leurs enfants à la présence des automobilistes.

- Ruelles de Lairet

À la question d'un citoyen, qui se demande si un règlement encadre la gestion des ruelles, Mme Suzanne Verreault répond que différents programmes servent à accompagner les citoyens sur le plan financier. Ce point sera reporté à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du conseil.

- Projet-pilote de gestion différenciée le long de la 22e Rue

Le point est reporté à la prochaine rencontre du conseil de quartier.

- Projet de rue partagée

Mme Adeline Léméré-Lahaye présente aux membres différentes photos du nouveau projet de rue partagée de la rue des Saules. Nouvelles installations, illustrations d'artistes locaux et supports à vélo égayent désormais l'artère.

- Travaux sur la 4e avenue – Sud du chemin de fer

Aucun suivi.

- Traverse piétonne de la 4e avenue à la hauteur du Parc Marchand

M. Jean-François Vallée explique que la traverse piétonne de la 4^e Avenue a été peinte. Une citoyenne, Mme Nicolas, mentionne qu'il est presque impossible pour les automobilistes de voir cette traverse sous le viaduc, la rendant dangereuse. Celle-ci est pourtant très fréquentée. M. Yan Turgeon pense que le rétrécissement de la chaussée par l'installation de bollards centraux pourrait régler le problème.

M. Jean-François Vallée rappelle aux membres qu'une résolution a été prise par le conseil en 2018. Celle-ci voulait sensibiliser la Ville à la dangerosité de la traverse, que foulent chaque jour la plupart des enfants du quartier. La Ville avait alors noté cette préoccupation, et expliqué aux administrateurs que des analyses de passage allaient être faites en fonction des nouvelles normes du ministère des Transports de 2019.

Mme Suzanne Verreault pense que les administrateurs pourraient suggérer l'installation d'un feu de circulation à la Ville.

- Retrait d'interdiction de virage à droite – Intersection des Chênes/4e avenue

M. Daniel Leclerc explique que c'est que 2 juin dernier que les panneaux d'interdiction de virage à droite ont été réinstallés. Aucune modification réglementaire ne justifiait ce changement. En raison des travaux, les administrateurs ne savent pas si ceux-ci ont été finalement retirés.

- Problématique des rues Hamilton-Berthiaume-St-Adélar

M. Daniel Leclerc explique que les radars mobiles seront déplacés une fois la signalisation de 30 km / h affichée afin de faire des relevés. La Ville considérera également toute la dynamique de circulation en lien avec l'interdiction de tourner à gauche sur la 18^e Rue lors de sa recherche de solution. Le déploiement de ces panneaux aura lieu vers la fin du mois de juin, à la fin des travaux. Selon Mme Hamelin, les citoyens peuvent s'attendre à une ébauche de solution dans les environs du mois d'octobre.

- Problématique de la rue de la Bastille

M. Jean-François Vallée.

- Présentation sur les corridors scolaires

M. Daniel Leclerc mentionne que le Service des Transports viendra présenter aux administrateurs du conseil ses aménagements des corridors scolaires des écoles Sainte-Odile et Saint-Albert-le-Grand.

- Programme de soutien à la mobilisation de la ville de Québec

Aucun suivi.

5.2 Réseau express de la capitale

Le conseil de quartier, à la suite de l'annonce de la construction du 3^e lien, a participé à une rencontre organisée par la députée de Taschereau. La présidente du conseil de quartier de Maizeret a pris la parole au nom de tous les conseils.

Mme Julie Tremblay-Potvin présente des résolutions aux membres.

RÉSOLUTION 21-CA-40 CONCERNANT LE RÉSEAU EXPRESS DE LA CAPITALE

CONSIDÉRANT le dévoilement, le 17 mai 2021, du projet de Réseau express de la Capitale (REC) par le gouvernement du Québec.

CONSIDÉRANT les nombreux impacts de la vision du gouvernement sur le quartier de Lairet et le bien-être de sa population dont, notamment :

- *l'aménagement d'une entrée/sortie du tunnel Québec-Lévis sur l'autoroute Laurentienne à la hauteur d'ExpoCité, dans Lairet ou à proximité;*
- *l'élargissement de l'autoroute Laurentienne à la hauteur de Ste-Odile pour y aménager des «voies réservées» en lieu et place du tramway attendu de longue date sur la 1re Avenue;*
- *l'abandon du projet de la ligne de tramway qui devait être aménagée sur la 1re Avenue, entre le pôle d'échange St-Roch et le terminus Charlesbourg.*

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'une entrée/sortie du tunnel Québec-Lévis à la hauteur d'ExpoCité et l'élargissement de Laurentienne, à moins de 25 mètres des résidences du secteur Ste-Odile, va accentuer la pollution atmosphérique, lumineuse et sonore dans le quartier, en plus d'accroître la circulation de transit dans le quartier, notamment sur la rue Soumande et la 18e Rue.

CONSIDÉRANT que l'aménagement de «voies réservées» sur l'autoroute Laurentienne ne répond pas aux besoins des résidents et résidents de Lairet qui attendent depuis plusieurs années l'implantation d'une ligne de tramway sur la 1re Avenue.

CONSIDÉRANT que la vision du gouvernement vient entraver la capacité de la Ville de Québec de développer et de mettre en oeuvre sa vision d'aménagement pour le Pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne et sa Vision d'aménagement pour le secteur de la 1re Avenue en cohérence avec les besoins et les attentes de la population de Lairet.

CONSIDÉRANT que la vision du gouvernement vient entraver les possibilités de revitalisation et de densification des secteurs Fleur-de-Lys et ExpoCité en cohérence avec les besoins et les attentes de la population de Lairet.

CONSIDÉRANT que la vision gouvernementale entre en contradiction avec les résolutions suivantes du conseil de quartier :

- *la résolution 20-CA-20 (en annexe) concernant l'opposition du conseil de quartier à l'aménagement d'une sortie du tunnel Québec-Lévis dans Lairet ou à proximité;*
- *les résolutions 17-06-29, 16-CA-24 et 15-CA-47 (en annexe) concernant l'opposition du conseil de quartier à l'élargissement de l'autoroute Laurentienne Sud;*
- *la résolution 18-CA-44 (en annexe) demandant la transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain, au moins jusqu'à la rue Soumande, au mieux jusqu'à l'autoroute Félix-Leclerc;*
- *les résolutions 20-CA-39, 19-CA-27 17-06-27 (en annexe) affirmant l'appui du conseil de quartier au réseau structurant de transport en commun et préconisant le passage du tramway sur la 1re Avenue au moins jusqu'à la 41e Rue, au mieux jusqu'au Terminus Charlesbourg.*

CONSIDÉRANT que la vision du gouvernement ne répond pas aux attentes et aux besoins de la population de Lairet en matière de réduction de la circulation de transit, de desserte de transport collectif et d'amélioration de la qualité de l'air.

CONSIDÉRANT que la vision du gouvernement vient contrecarrer les efforts des autorités publiques en vue d'améliorer la qualité de l'air dans Limoilou.

CONSIDÉRANT que, pour la population du quartier de Lairet, les inconvénients du Réseau express de la capitale surpassent largement les bénéfices.

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Tremblay-Potvin DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Adeline Lémeré-Lahaye, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- *INVITE le gouvernement du Québec à revoir sa vision de façon à tenir compte des besoins et des attentes de la population de Lairet;*
- *INVITE le gouvernement du Québec à intégrer une ligne de tramway sur la 1re Avenue dans son projet de REC;*
- *RÉITÈRE son opposition à l'aménagement d'une sortie du tunnel Québec-Lévis à la hauteur d'ExpoCité, dans Lairet ou à proximité ;*

- *RÉITÈRE son opposition à l'élargissement de l'autoroute Laurentienne entre le boulevard Wilfrid-Hamel et l'autoroute Félix-Leclerc, y compris pour y aménager des voies réservées ;*
- *RÉITÈRE sa demande concernant la transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain au moins jusqu'à la rue Soumande, au mieux jusqu'à l'autoroute Félix-Leclerc;*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Suzanne Verreault explique que le maire travaille avec l'équipe du gouvernement afin qu'elle bonifie sa proposition. La Ville maintient le cap, malgré la déception de voir sa vision de la 1^{re} Avenue compromise.

Le projet ne comporte aucun avantage pour le quartier. Les résidents ont le sentiment d'être sacrifiés. Mme Suzanne Verreault rassure toutefois les membres : la Ville pourrait, advenant l'aboutissement du 3^e lien, planifier la requalification en fonction du projet.

5.3 Densification du quartier

- Presbytère Sainte-Claire et Fabrique Ste-Marguerite Bourgeoys

Des résidents du quartier s'interrogent quant au projet qui commence à voir le jour près du stationnement du Grand-Marché, à la place de l'ancien presbytère. Une citoyenne mentionne que le bâtiment hébergeait autrefois une ressource d'accompagnement continu et un centre de crise qui n'ont pas été en mesure de relocaliser, privant le quartier de deux organismes précieux.

La citoyenne explique aussi qu'un grand immeuble sera construit près de la rue d'Assise. Le bâtiment, qui a nécessité l'élagage de plusieurs arbres, n'a presque aucune marge de recul, et ce, bien qu'aucune dérogation n'ait été demandée. Il semblerait, en outre, que le promoteur songe à construire davantage de logements. Le respect de l'arbre, la qualité, de même que la nature des logements construits (manifestement trop petits pour des familles, et qui ne permettent pas une circulation d'air intéressante), inquiètent les résidents du secteur, qui s'interrogent quant à cette façon douteuse de densifier leur quartier.

Au sujet de l'immeuble de la rue d'Assise, Mme Suzanne Verreault explique que le projet répond aux normes. Le promoteur, cela dit, devra retourner à la table à dessin. La conseillère, par ailleurs, a pu exprimer ses inquiétudes, celles-là mêmes qu'elle partage avec les citoyens, en lien avec la vision de

l'arbre. Elle rappelle enfin que la Commission, bien qu'un projet réponde aux normes, n'est pas contrainte de l'accepter. Il en va de même, d'ailleurs, des demandes de dérogations mineures.

M. Jean-François Vallée déplore le fait que les résidents du secteur n'aient pas été informés de la construction d'un immeuble de cette envergure. Il pense que ce geste devrait devenir un automatisme, voire une obligation. La conseillère pense, elle aussi, qu'il aurait pu être sympathique de la part du promoteur de prévenir ses nouveaux voisins.

La Ville commencera, avant la fin de 2021, un grand exercice de plan d'aménagement et de développement. Cet exercice permettra à la municipalité de mettre à jour ses règlements en fait de zonage (PDAD), notamment. Le dernier exercice du genre a eu lieu en 2009 : il est désormais temps de mettre à jour ses résultats.

À la question d'une administratrice, Mme Suzanne Verreault répond que les membres élus de la Commission ne sont jamais en communication avec les promoteurs. Les membres de la Commission rapportent les propos des élus aux promoteurs au moyen d'avis auxquels ni les citoyens ni les élus n'ont accès. Le rôle des élus à la Commission est de représenter les citoyens. Ils n'influencent pas les décisions prises.

M. Jean-François Vallée pense que le conseil de quartier devrait se positionner :

- Quant au type de logement que les résidents souhaitent voir se construits dans Lairet;
- Quant à la Politique de participation publique.

Ces points seront à l'ordre du jour de la rencontre de septembre du conseil de quartier.

5.4 Construction du centre de données sur les terrains d'Hydro Québec de Vanier

Une citoyenne de Vanier prend la parole. Elle rappelle que la période de consultation écrite portant sur le projet de construction du centre de données est déjà terminée. Elle mentionne aussi que le groupe qu'elle représente entend demander à la Ville d'abandonner son projet, ainsi qu'au conseil de quartier Lairet de soutenir sa démarche.

Un citoyen explique que le quartier Vanier, enclavé derrière de grandes artères routières, non seulement est plus défavorisé, mais manque cruellement de canopée. Le centre de données occupera l'un des derniers espaces verts du secteur envahi par le bitume et le béton. L'immeuble sera massif, bruyant, énergivore.

Mme Julie Tremblay-Potvin se demande pourquoi la Ville souhaite construire un immeuble industriel au centre-ville, considérant les nombreux ratés générés par ce type d'initiative, entre autres dans le secteur Sainte-Odile. La citoyenne partage son avis. Elle ajoute que la construction d'un projet numérique à proximité d'un quartier résidentiel est inquiétante.

M. Jean-François Vallée, pour sa part, s'interroge quant à la manière dont le nouveau centre de données s'insère dans la Vision Hamel-Laurentienne. M. Yan Turgeon ajoute que le conseil doit, comme le suppose sa mission, considérer le projet en tant qu'organisation du quartier Lairet. L'administrateur, cela dit, s'inquiète pour le projet de voie cyclable qui devait voir le jour dans le secteur.

À une question de Mme Suzanne Verreault, la citoyenne répond que son équipe s'est fiée sur d'autres projets du même type pour déterminer le bruit engendré par un centre comme celui que la Ville souhaite construire. La citoyenne, en outre, mentionne que le réservoir de mazout qui sera installé près de l'immeuble pourrait non seulement faire diminuer les valeurs des propriétés voisines, mais également augmenter le prix des assurances des résidents. La conseillère effectuera, avec rigueur, les vérifications nécessaires.

M. Jean-François Vallée considère que le conseil de quartier manque de renseignements pour se positionner rapidement. Il demande toutefois à la citoyenne de lui acheminer sa résolution afin que les membres en prennent connaissance.

RÉSOLUTION 21-CA-41 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE DONNÉES

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Julie Tremblay-Potvin, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

CONSIDÉRANT que la consultation effectuée sur ce projet a seulement fait état de règles d'urbanismes et non des détails du projet et de ses impacts sur la population environnante,

CONSIDÉRANT que cette consultation s'est tenue sur une très courte période, soit du 20 mai au 3 juin 2021 et que les Conseils de quartier concernés par ce projet ne se réunissent pas pendant la période de consultation afin de pouvoir discuter de ce projet,

CONSIDÉRANT que des recherches de citoyens ont permis de constater que le type de projet proposé comporte des impacts importants sur les populations environnantes,

CONSIDÉRANT que le bruit des ventilateurs de ce type d'installation s'entend dans un rayon de 500 mètres et que plusieurs habitants de Lairet et Vanier habitent à l'intérieur de cette zone de pollution sonore,

CONSIDÉRANT que l'impact de la pollution sonore n'a pas été véhiculé par la ville dans la consultation et qu'aucune étude d'impact sur les populations environnantes ne semble avoir été effectuée et/ou transmise aux citoyens,

CONSIDÉRANT les autres risques associés au projet qui n'ont pas été communiqués lors de la consultation (réservoir de combustible, émission de GES, démonstration de l'impact du bâtiment sur le paysage, etc.),

CONSIDÉRANT que la vision du pôle Hamel-Laurentienne n'a pas encore été déposée et que ce projet et ses impacts semblent aller à l'encontre de ce qui a été proposé jusqu'à maintenant par cette démarche, notamment la réduction du niveau des activités industrielles près des habitations,

SUR PROPOSITION DE Jean-François Vallée, DÛMENT APPUYÉ PAR Julie Tremblay-Potvin, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration DEMANDE la Ville de Québec à :

- De tenir une consultation en bonne et due forme sur ce projet et ses impacts sur les populations environnantes*
- D'attendre le dépôt de la vision Hamel-Laurentienne et de voir comment le projet de centre de données s'insère dans cette vision avant de procéder à l'approbation de ce projet.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Place éphémère

- Site du Patro

Mme Julie Poisson explique que la Ville, comme la Caisse Desjardins de Limoilou, a accordé une subvention à l'équipe du projet. La Place éphémère verra le jour le 26 juillet prochain. Animation, marquage au sol et autres aménagements festifs sont au menu.

- Site de l'école Sainte-Odile

M. Daniel Leclerc explique qu'une entente entre la Commission scolaire de la Capitale, la direction de l'école Sainte-Odile et la Ville a été signée. Le mobilier devrait être mis en place au courant de la semaine du 21 juin. Mme Julie Tremblay-Potvin pense qu'il serait intéressant de conserver les aménagements jusqu'en septembre afin que les jeunes de l'école puissent en profiter lors de la rentrée scolaire.

À la question d'une citoyenne, Mme Suzanne Verreault répond que les frênes près de la patinoire seront sans doute coupés parce qu'ils n'ont pas été sélectionnés pour que leur vie soit prolongée. La conseillère se renseignera toutefois auprès de l'équipe de foresterie urbaine.

5.6 Reconstruction du viaduc et refonte de la 18^e rue

Mme Suzanne Verreault explique que tant que le lignage de la 18^e rue n'aura pas été fait, des aménagements temporaires ne pourront pas y être mis en place. La Ville, cela dit, est prête à faire le lignage dès que ce sera possible.

5.7 Traverse cyclopédestre de La Concorde

Aucun suivi.

5.8 Boisé de Lairet

Aucun suivi.

5.9 Terrain d'Hydro-Québec

La Ville a finalement fait l'acquisition des terrains d'Hydro-Québec.

21-05-06 COMITÉS

6.1 Comité de travail sur la sécurité routière 18e Rue / 4e Avenue

Aucun autre suivi.

6.2 Comité-conseil « Mon environnement, ma santé »

Aucun suivi.

6.3 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles

Lors de sa plus récente rencontre, le comité a pu assister à une présentation du ministère de l'Environnement. Mme Suzanne Verreault rappelle que c'est demain que le gouvernement fédéral annoncera sa position en lien avec le projet du port.

6.4 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU

Une réunion aura lieu le 15 juin prochain.

6.5 Comité de vigilance des activités portuaires

Aucun suivi.

6.6 Table de concertation vélo

- **Réaménagement de la voie cyclable**

Les citoyens peuvent participer, d'ici le 15 juin, à une consultation écrite portant sur la 8^e Avenue.

21-05-07 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucun suivi.

21-05-08 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

8.1 Adoption du procès-verbal de mai 2021

RÉSOLUTION 21-CA-42 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MAI 2021

SUR PROPOSITION DE M. Jacques Latulippe DUMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier d'adopter le procès-verbal de son assemblée régulière de mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Correspondance

Le parc des Jaseurs, qui appartient au gouvernement provincial, ne pourra être aménagé par la Ville cette année.

8.9 Trésorerie

Le 9 juin 2021, le solde du compte bancaire du conseil était de 3631,66\$.

RÉSOLUTION 21-CA-43 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Adeline Lémeré-Lahaye, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'autoriser le paiement de 100\$ à Mme Jade Pelletier-Picard pour la rédaction du procès-verbal de la rencontre de juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-09 DIVERS

Aucun suivi.

21-05-10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet de lever l'assemblée à 21h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé
Jean-François Vallée
Président

Signé
Flora
Secrétaire

Charlet